



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

#### **DEMANDE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU PROJET DE BRASSERIE SIS 132 CHEMIN DE CHAUMONTET 16160 GOND-PONTOUVRE**

Une consultation du public aura lieu sur la demande d'enregistrement déposée par la société SALEM BREWING COMPANY pour la mise en service d'une installation de production de boisson alcoolisée par transformation de matières végétales par fermentation à Gond-Pontouvre et fixée par arrêté préfectoral du 10 juillet 2024.

Cette activité répertoriée dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous la rubrique 2220-2, régime de l'enregistrement (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale) est soumise aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013.

**La consultation du public sera ouverte du jeudi 12 septembre 2024 à 8h30 au vendredi 11 octobre 2024 à 17 h inclus.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet :

- à la mairie de GOND-PONTOUVRE (16160) Place de l'Hôtel de Ville - aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux **(du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h)**

- par courrier à la Préfète de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la Préfecture, CS 92301 16023 Angoulême CEDEX)

- par voie électronique à l'adresse suivante :

[pref-consultation-salem@charente.gouv.fr](mailto:pref-consultation-salem@charente.gouv.fr)

Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Le dossier sera également consultable aux mêmes dates sur le site : [www.charente.gouv.fr/actions de l'Etat/environnement-chasse/DUP-ICPE-IOTA/Gond-Pontouvre](http://www.charente.gouv.fr/actions-de-l-etat/environnement-chasse/DUP-ICPE-IOTA/Gond-Pontouvre).

À l'issue de la consultation, la préfète de la Charente, autorité compétente pour prendre la décision, statuera sur la demande d'enregistrement qui pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.